



ÉGLISE RÉFORMÉE

Les comptes 2009 dans le noir

L'Eglise réformée évangélique neuchâteloise tiendra son 160e Synode, mercredi prochain, à Couvet. Les comptes 2009 affichent un bénéfice de 3200 francs alors que le budget prévoyait un déficit de 109 000 francs. Sept millions de francs de contribution ecclésiastique ont été encaissés en 2009. /réd

ARCHIVES DAVID MARCHON

LA QUESTION DU JOUR

Le chauffage à mazout doit-il être proscri
des nouvelles maisons?

VOTEZ par SMS en envoyant
DUO PROS OUI ou DUO PROS NON
au numéro 363 (Fr. 0,30/SMS)
ou par internet sur le site
www.arcinfo.ch

RÉAGISSEZ à la question du jour via
notre site internet www.arcinfo.ch

L'EXPRESS L'Impartial

ÉNERGIE

L'idée d'abandonner le mazout pour le chauffage fait son chemin

Lancée au début 2009, la motion populaire «Stop au gaspillage du pétrole» vient d'être acceptée par le Grand Conseil neuchâtelois. L'idée d'interdire le mazout pour le chauffage des bâtiments commence à s'étendre en Suisse.

NICOLAS WILLEMIN

Durant une quinzaine d'années, Lucien Willemmin a travaillé comme promoteur immobilier avec une sensibilité environnementale. En 2008, il cède son affaire à un de ses collaborateurs pour se consacrer à la défense de ses idées. Il se lance ainsi dans un combat pour proscrire l'utilisation du mazout pour le chauffage des nouveaux bâtiments qui se construisent.

Le 4 mars 2009, il dépose à la chancellerie une motion populaire munie de plus de 200 signatures. «Des signatures récoltées en moins d'un mois auprès de personnes de tous milieux», précise-t-il. Pour lui, cette mesure, si elle entrail en vigueur, serait surtout incitative: «En 2007», explique-t-il, «11% seulement des bâtiments neufs construits dans le canton de

Neuchâtel étaient équipés d'une chaudière à mazout. On a donc beaucoup de solutions alternatives.»

Lucien Willemmin pense que cela aura aussi un effet incitatif sur les propriétaires de bâtiments existants lors de renouvellement d'installations: «Ce sera un pas de géant dans la conscience collective.»

A Saint-Gall, c'est une députée socialiste, Ursula Graf, qui a repris l'idée pour déposer une demande semblable devant le parlement de son canton.

Enfin, en Argovie, c'est le conseiller d'Etat PLR Peter Beyeler qui étudie la possibilité d'introduire une telle interdiction dans la législation cantonale sur l'énergie. A noter que Peter Beyeler est à la fois sensible à la protection de l'environnement, en militant pour «l'efficience énergétique» et la limitation de l'utilisation des énergies fossiles, mais s'affiche aussi comme défenseur de l'énergie nucléaire. Argovie abrite trois des cinq centrales nucléaires helvétiques.

Pour Lucien Willemmin, «le canton de Neuchâtel, à travers cette motion, a une nouvelle fois la possibilité d'être la locomotive nationale en matière énergétique». /NWI

Lucien Willemmin est bien sûr très satisfait de cette première étape en vue de l'introduction d'une telle disposition dans la loi cantonale sur l'énergie, actuellement en révision (lire ci-contre). Mais il se réjouit aussi de voir que son idée est en train de faire des émules ailleurs en Suisse.

«J'ai été approché par plusieurs politiciens cantonaux, un peu partout à travers la

Suisse, qui souhaitaient reprendre cette idée.» La députée vaudoise Isabelle Chevalley, présidente d'Ecologie libérale, a déposé en juillet 2009 un postulat allant dans ce sens devant le Grand Conseil. Mais elle n'a pas convaincu ses collègues et son postulat a été refusé.

La semaine dernière, le Grand Conseil a accepté cette motion populaire par 58 voix contre 45.

Pour Lucien Willemmin, «le canton de Neuchâtel, à travers cette motion, a une nouvelle fois la possibilité d'être la locomotive nationale en matière énergétique». /NWI



AU CHÂTEAU La motion populaire a été déposée en mars 2009 et votée la semaine dernière. (SP)

Nouvelle loi sur l'énergie en préparation

Le 29 novembre dernier, 65% des électeurs neuchâtelois refusaient la révision de la loi cantonale sur l'énergie, concocée par l'ancien conseiller d'Etat écologiste Fernand Cuche. Une révision jugée «liberticide» par les partis de droite et les milieux immobiliers. Dès le lendemain du scrutin, le successeur de Fernand Cuche au gouvernement, le PLR Claude Nicati, promettait une nouvelle mouture

de la loi, sur laquelle travaille actuellement la commission cantonale sur l'énergie. Reste à savoir si elle intégrera la proposition de Lucien Willemmin, par ailleurs membre de la commission comme représentant de l'association Habitat durable. «Cette motion prise au premier degré peut sembler liberticide», explique-t-il, «mais analysée et comprise, c'est tout le contraire!» /nwi

CHAMBRES FÉDÉRALES

La motion Maire acceptée



JACQUES-ANDRÉ MAIRE A la suite de la votation antiminarets, le socialiste neuchâtelois a convaincu les parlementaires fédéraux à propos de l'intégration des étrangers. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

Après le National en mars, les Etats ont approuvé tacitement, hier, une motion déposée par le socialiste neuchâtelois Jacques-André Maire au lendemain de la votation sur l'initiative antiminarets. Le Conseil fédéral est ainsi chargé de mettre en place une plate-forme d'échanges, entre interlocuteurs de la Confédération, des cantons, des communes et des communautés étrangères, en vue d'une politique d'intégration efficace.

La campagne précédant la votation du 29 novembre a été marquée par des discours axés sur la discrimination, propageant un message de peur et de haine, estime le motionnaire. Certains propos démontrent une grande méconnaissance des communautés entre elles (qu'elles soient migrantes ou d'accueil). On parle de terrorisme, de manière abstraite, en passant sous silence les problèmes, réels, liés à l'intégration, qu'il s'agisse d'éducation ou de précarité sociale.

Jacques-André Maire prend

l'exemple de cantons qui, comme Neuchâtel avec son service de la cohésion multiculturelle et son délégué aux étrangers, consentent des efforts concrets dans leur politique d'intégration. C'est justement dans ces cantons que les

discours xénophobes ont le moins d'impact, dit-il. Dans son avis, le Conseil fédéral avait donné son accord, surtout que le cadre envisagé pour ces échanges existe, avec la Conférence tripartite sur les agglomérations. /fmu

TECHNOLOGIES PROPRES

Plateforme de promotion

La nouvelle plateforme des technologies propres, CleantechAlps, a été lancée hier à Genève, lors du symposium international «Meet4Cleantech». Porté par les sept cantons de Suisse occidentale, dont Neuchâtel, ce nouvel outil de promotion s'adresse notamment aux PME. «La Suisse possède les ressources et les compétences nécessaires pour développer une plateforme ambitieuse», a indiqué le conseiller d'Etat valaisan Jean-Michel Cina. Une étude réalisée à la demande des chefs des départements de l'économie publique de Suisse occidentale met en avant un marché prometteur. Avec déjà 160 000 emplois (soit 4 à 5% du total), et 20 milliards de francs de revenus, les cleantechs sont en plein essor en Suisse. Elles pèsent entre 3 et 4% du produit intérieur brut.

Au premier rang européen en termes d'innovation, et au second en matière de performance environnementale, la Suisse constitue un terreau «particulièrement favorable» pour ces activités. Les cleantechs incluent les technologies de l'environnement jusqu'à la production d'énergies renouvelables. «Avec la croissance prévue sur les dix prochaines années, on peut tabler sur un doublement des places de travail, soit 250 000 à 300 000», a complété Eric Plan, secrétaire général du nouveau cluster, CleantechAlps.

Au niveau mondial, le marché des cleantechs est tout aussi attractif, notamment pour les technologies que la Suisse pourrait exporter. Il devrait approcher 3352 milliards d'ici à 2020, et représenter 5 à 6% de l'ensemble des activités économiques,



CLEANTECHALPS La plateforme des technologies propres a été lancée. Neuchâtel y participe. (KEYSTONE)

avec une progression attendue de 7 à 10% par an. De quoi motiver tous les acteurs des technologies propres, les instituts de recherche, les industries comme les start-up, même si CleantechAlps est destiné en priorité aux PME. Il jouera le rôle de «facilitateur» au niveau cantonal, intercantonal, national et européen pour participer activement aux programmes de recherche.

A l'occasion de Meet4cleantech, qui réunit 300 spécialistes de 18 pays à Genève jusqu'à aujourd'hui, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a lancé un «chèque d'innovation Cleantech» doté d'un million de francs pour les PME. Il permet de financer l'étude préliminaire réalisée avec des chercheurs de hautes écoles, pour un produit, un procédé ou un service innovant dans le secteur des cleantechs. /ats